

GUIDE TOURISME & HANDICAP 2025-2026



SE DÉPLACER À NANCY ET DANS LE GRAND NANCY

DESTINATION
NANCY
OFFICE DE TOURISME

métropole
GrandNancy

DESTINATION NANCY

labellisée



france congrès
événements & tourisme



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1. La piétonisation du centre-ville

La piétonisation d'une partie du centre-ville de Nancy a été mise en place en septembre 2022, sur un périmètre allant de la Porte de la Craffe à la rue Saint-Nicolas. Toutes les informations pratiques : périmètre de la zone piétonne, transports en commun, parkings, navettes citadines... sont disponibles sur :

<https://www.nancy.fr/nancy-la-ville/grands-projets/pietonnisation-du-centre-ville>

Désireuse de rendre aux personnes handicapées la ville plus facile, la Métropole mène une politique volontariste en matière de handicap afin d'améliorer la vie quotidienne de ces personnes sur son territoire.

Parmi les actions menées : l'aménagement des carrefours pour les personnes à mobilité réduite, la pose de dalles podotactiles pour les non-voyants, l'accessibilité dans les transports en commun, l'augmentation du nombre de places de stationnement réservé ou encore l'aménagement des piscines pour permettre la pratique du sport aux personnes en situation de handicap.

2. Les transports adaptés

Sur toute la Métropole du Grand Nancy :

Service de transports en véhicules adaptés :

HANDISTAN

599 Rue Pierre et Marie Curie - Ludres

Tél : 03 83 51 05 43

Tarif identique à celui pratiqué par les transports en commun sur l'agglomération.

Informations complémentaires sur <https://www.reseau-stan.com/se-deplacer/accessibilite/un-reseau-amenage> rubrique HANDISTAN.

Toutes distances hors Communauté urbaine / Location de véhicules avec ou sans chauffeur :

SYNERGIHP GRAND EST :

Tél : 03 83 51 10 20

Tarif sur devis.

Horaires : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00

(Numéro d'urgence : 06 07 70 26 31 - Le week-end ou en semaine, en dehors des heures d'ouverture du standard, en cas de nécessité uniquement et jusqu'à 00h30).

Accès au service sur constitution d'un dossier. Pour ce faire, contacter le service HANDISTAN sur téléphone.

SPRINGO

contact@springo-transport.com

06 99 92 56 39

Forte de plus de 10 années d'expérience dans le transport PMR, SprinGo est une entreprise privée qui s'est imprégnée d'un savoir-faire et d'un savoir-être indispensables au métier de chauffeur accompagnateur.

Pour plus d'information : <https://www.springo-transport.com/>

3. Les transports en commun adaptés

Pour faciliter les déplacements sur l'ensemble de son territoire, la Métropole du Grand Nancy s'engage et investit chaque année dans :

Les infrastructures : arrêts aménagés avec des quais inclinés et rehaussés et des bandes podotactiles,

Le matériel roulant : 100% des bus sont équipés de rampes d'accès électriques ou manuelles,

Les équipements embarqués d'information : annonces sonores des prochains arrêts et écrans d'information dynamiques.

Possibilité pour les accompagnateurs de personnes handicapées de voyager gratuitement (voir sur le site ci-après) :

<https://www.reseau-stan.com/se-deplacer/accessibilite/un-reseau-amenage>

Les arrêts sont aménagés PMR, sauf s'ils sont suivis d'un de ces symboles :



Ces arrêts ne sont pas aménagés PMR dans les 2 sens



Ces arrêts ne sont pas aménagés PMR dans le sens indiqué



Dessert un parking relais



Dessert un VéloStan'Lib



Dessert une gare



Dessert un VéloStan'Park

La mobilité de chacun étant un enjeu crucial. Face aux difficultés que certains habitants peuvent rencontrer pour accéder au réseau, le réseau Stan propose un service d'accompagnement personnalisé et de formation des voyageurs.

Pour plus d'information : <https://www.reseau-stan.com/se-deplacer/accessibilite/stan-me-guide>

4. La maison du Vélo



Maison du Vélo du Grand Nancy

6 rue Claude Charles

54000 NANCY

Tél : 03 83 48 88 20

Site

<https://maisonduvelo.grandnancy.eu/accueil>

Contact :

<https://formulaires.demarches.g-nancy.eu/mobilites/contact-et-pre-reservation/>

Internet :

Véritable plateforme d'activités et d'informations dédiée au vélo situé en cœur d'agglomération, ce lieu inédit a pour objectif de promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de déplacement doux.

La Maison du Vélo du Grand Nancy, un pôle de rencontre, d'animation et de partage au service des cyclistes et de tous ceux qui le deviendront. Un lieu permanent d'information, de conseils, de prévention, d'animation, de maintenance, et de formation.

Ouverte au grand public, la Maison du Vélo développe des partenariats avec les associations, les écoles, les collèges, les acteurs économiques, la prévention routière.

Accessibilité : La maison du vélo travaille en partenariat avec l'association Du Sport Plein la Vue (dspv.asso@gmail.com) afin de proposer des circuits adaptés aux personnes malvoyantes. Un vélo-fauteuil (nécessité d'un transfert, prévoir accompagnant) ainsi que des tricycles adultes sont aussi disponibles à la location.

5. Stationnement sur voirie et déplacements



Photo par Inge Haltebourg

Métropole du Grand Nancy

22-24, Viaduc Kennedy - C.O n°80036

54035 NANCY CEDEX

Tél. : 03 83 91 83 91

Site Internet : www.grandnancy.eu

Déplacements dans la Métropole du Grand Nancy :

Bornes de radioguidage à destination des personnes déficientes visuelles : les bornes permettent d'émettre des messages à la demande qui vont guider les personnes non voyantes dans leurs déplacements dans la ville et les lieux publics.

1/ Équipement des feux tricolores :

151 intersections équipées de feux tricolores sont pourvues de dispositifs d'annonce vocale pour personnes mal ou non voyantes.

2/ Équipement sur tout le Grand Nancy de tous les arrêts tram

Pôle République : 1 balise à chaque panneau d'affichage + 1 balise à chaque arrêt de quai. Demande d'assistance effective renvoyée vers le comptoir STAN de République.

3/ De nombreux autres lieux sont équipés :

La Préfecture (à l'entrée, dans l'aile gauche et l'aile droite), le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle (à l'entrée et dans chaque aile), le Centre des Impôts rue Ste Catherine (entrée principale, entre P1 et entrée P3. Le bâtiment est également équipé d'une bande de guidage au sol).

Autres équipements : Les passages piétons sont équipés de bandes podotactiles et de trottoirs abaissés.

Pour plus d'informations nous vous invitons à contacter l'association GIAA (voir rubrique Réseau associatif).

Le stationnement réservé pour les personnes en situation de handicap moteur :

420 places de stationnement réservées aux titulaires de la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées, sont mises à disposition sur le territoire nancéen, notamment à proximité des services publics.

Gratuité du stationnement :

Depuis le mois de juin 2024, le contrôle du stationnement payant sur voirie se fait par des véhicules équipés de caméras de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI). Ce nouveau système ne permet pas de vérifier la présence de la carte CMI-S apposée sur les pare-brise accordant la gratuité de stationnement aux personnes à mobilité réduite. Aussi les détenteurs d'une carte mobilité inclusion stationnement (CMI-S) sont invités à s'enregistrer auprès de la Ville de Nancy pour garantir la gratuité de leur stationnement sur voirie.

Stationnement occasionnel :

Pour un stationnement occasionnel, il est possible de prendre un "ticket PMR" depuis un horodateur ou via les applications de paiement par mobile au moment du stationnement du véhicule. La gratuité est octroyée pour 12 heures.

ATTENTION : L'apposition de la carte CMI-S sur le tableau de bord du véhicule reste obligatoire.

Cet enregistrement peut se faire de plusieurs manières :

1 – En appelant le 03 83 85 30 89

2 – En se rendant au guichet du stationnement dans grand hall de la mairie centre

3 – En se connectant sur le lien : <https://www.nancy.fr/services/mobilites-et-stationnements/toutes-nos-offres-de-stationnement>

4 - Et plus particulièrement sur la page : nancy.easypark.net

Cette réglementation s'applique à toutes les villes de la Métropole.

Pour les personnes handicapées (modèle des Communautés Européennes) la carte de stationnement permet à son titulaire ou à un accompagnateur d'utiliser les places réservées à l'intention exclusive des véhicules des personnes handicapées.

ATTENTION : ces places ne sont pas nominatives.

Qui peut l'obtenir ?

« Toute personne, y compris les personnes relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et du code de la sécurité sociale, atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements, peut recevoir une carte de stationnement pour personnes handicapées. » (L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles).

Les macarons GIC (Grands Invalides Civiles) et GIG (Grands Invalides de Guerre) ne sont plus valables depuis le 1er janvier 2011, ils doivent être remplacés par la carte européenne de stationnement. Pour procéder à son remplacement, veuillez prendre contact avec la MDPH ou l'Office Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Contact :

MDPH 54

Maison Départementale des Personnes Handicapées

123 rue Ernest Albert

54520 LAXOU

Tél. : 03 83 97 44 20

Site Internet : <https://mdph.meurthe-et-moselle.fr/>

6. Les parkings avec emplacements réservés

Stationnements PMR (Personnes à Mobilité Réduite) situés sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Plus de 1660 places sont ainsi répertoriées sur l'agglomération. La mise à jour est assurée au fur et à mesure de la création de nouvelles places.

<https://www.grandnancy.eu/se-deplacer/circulation-et-stationnement#c6288>

Carte des stationnements PMR de la Métropole :

https://geo.grandnancy.eu/app/ACCESSIBILITE_Stationnement_PMR/

7. Le train



Photo par Inge Haltebourg

Un service gratuit de la SNCF destiné aux personnes handicapées titulaires :

- De la Carte d'invalidité ; carte de priorité ou de stationnement réservé personnes handicapées
- D'une carte "réformé/pensionné de guerre" ou utilisatrices d'un fauteuil roulant dans leur vie quotidienne arrivant en gare avec leur fauteuil.

Accueil personnes handicapées en gare de Nancy avec Assist'enGare :

- via un formulaire en ligne disponible sur le site de SNCF Gares & Connexions
- par téléphone au 3212 (de 8 à 20 h, 7 jours/7, prix d'un appel local)
- service disponible en français et anglais
- par téléphone depuis l'étranger en composant le +33(0)9 72 72 00 92, tous les jours entre 8h et 20h
- par centre-relais Rogervoice pour les clients sourds et malentendants, du lundi au vendredi de 8h30 à 21h, hors jours fériés, en langue des signes française (LSF),

langue française parlé complété (LfPC) et transcription en temps réel de la parole (TTRP), et 24h/24 7j/7 en transcription texte (TT).

- En cas de difficultés concernant l'assistance, contacter la Ligne d'urgence accessibilité 24h/24, 7j/7, au 09 72 72 00 65
- Les conditions ne changent pas et il faut continuer à réserver l'assistance jusqu'à 24h avant le départ du train.
- La mise en service d'Assist'enGare coïncide avec la réduction du délai de réservation à 24h (au lieu de 48h) et à la réduction du délai pour se présenter en gare à 30 min (au lieu de 60 min).

Aménagements spécifiques :

- Élévateurs ou rampes mobiles
- Bandes de guidage au sol
- Bandes d'éveil de vigilance
- Guichets aménagés
- Boucles à induction magnétique
- Marquage des portes vitrées
- Portes automatiques
- Espace d'attente pour les personnes en fauteuil roulant
- Ascenseurs équipés
- Lettres en relief sur les rampes d'escalier
- Écrans d'information
- Fauteuils roulants disponibles en gare
- Balises sonores de localisation (Panneau Hall Tiers, Hall St Léon et Hall République)

Documentation à consulter (disponible dans les gares) : « Guide des voyageurs à mobilité réduite », présentation de tous les services proposés.

« **Accès plus**, le service gratuit destiné aux personnes handicapées ou à mobilité réduite », on remarque que la couverture est remplie de braille, adaptée pour les aveugles mais pas dans le contenu, sauf pour réserver.

« **Le service gratuit qui facilite votre voyage** », on remarque également la présence de brailles sur la couverture, mais pas dans le contenu, sauf pour réserver.

1 - ACCES PLUS pour les voyages nationaux, internationaux et interrégionaux au moins 48h avant le voyage :

- Par téléphone : 0 890 640 650 puis tapez 1 (0,11cts/min) ou par numéro court : 36 35 puis dites « Accès plus » (0,34 euro la première minute et 0,11euro les suivantes depuis un poste fixe).
- Par fax : 0 825 825 957
- Par mail : accesplus@sncf.fr
- Par Internet : <https://www.groupe-sncf.com/fr/engagements/accessibilite>

2 – ACCES TER Lorraine Métrolor pour organiser vos voyages en TER Intra-Lorraine, contactez le 0 890 640 400 (n° surtaxé).

Le service d'accueil et d'accompagnement est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30. Le samedi de 9h à 13h.

Ce service est offert dans 29 gares de Lorraine (liste disponible sur le site Internet **ter-sncf.com/lorraine**).

8. Transport aérien et navettes aéroports

Aéroport Metz Nancy Lorraine
Route de Vigny - 57420 Goin



Tél : +33 (0)3 87 56 70 00

Site internet : www.lorraineairport.com

L'aéroport Metz Nancy Lorraine est équipé pour accueillir les personnes à mobilité réduite :

- Entrée du bâtiment de plain-pied
- Ascenseur pour accéder aux autres

niveaux

- Toilettes accessibles au rez-de-chaussée du bâtiment central
- Cabines téléphoniques adaptées au rez-de-chaussée du bâtiment central
- Places de stationnement réservées dans le parking
- Signalétique adaptée aux personnes malvoyantes

NAVETTES REGION LORRAINE

Des navettes reliant l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine et la ville de Nancy peuvent être accessibles aux personnes à mobilité réduite sur réservation 24h à l'avance. Tél : + 33 03 87 50 02 02

LIAISONS DIRECTES

La société Liaisons Directes propose des navettes aéroports toute distance sur réservation.

Liaisons directes

25 rue de la Sarre - 57070 Metz

Tél : +33 03 87 62 93 18

Site Internet : <http://www.liaisonsdirectes.com>



Photo metz-nancy-lorraine.aeroport.fr